

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: THERMASEAL

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR.....	LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR.....	109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT.....	THERMASEAL
UTILISATION DU PRODUIT.....	TRAITEMENT POUR LES PLANCHES
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTECH 613-996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:

CONTACT AVEC LA PEAU	LEGERE IRRITATION CUTANEE.
ABSORPTION PAR LA PEAU	N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX.....	CAUSE L'IRRITATION DES YEUX.
INHALATION.....	PEUT IRRITER LE NEZ ET LA GORGE ET CAUSER DES MAUX DE TETE. LA PRESENCE DE FORTES CONCENTRATIONS DE VAPEURS (CAUSEES PAR EXEMPLE, EN CHAUFFANT LE PRODUIT DANS UN MILIEU CLOS ET MAL AERE) PEUT CAUSER DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS, DES MAUX DE TETE ET DES ETOURDISSEMENTS.
INGESTION	PEUT CAUSER DOULEURS OU MALAISES ABDOMINAUX, NAUSEES, VOMISSEMENTS, ETOURDISSEMENTS, SOMNOLENCE, MALAISE GENERAL, VISION BROUILLEE, IRRITABILITE, DOULEURS LOMBAIRES, OLIGURIE, UREMIE ET EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, INCLUANT MOUVEMENTS IRREGULIERS DES YEUX, CONVULSIONS ET COMA. INSUFFISANCE CARDIAQUE ET OEDEME PULMONAIRE PEUVENT AUSSI S'ENSUIVRE. L'INGESTION DE GRANDES QUANTITES D'ETHYLENEGLYCOL PEUT CAUSER DES LESIONS GRAVES AUX REINS. PEUT ETRE MORTEL. CERTAINES PUBLICATIONS ONT FAIT ETAT D'UN AFFAIBLISSEMENT PROGRESSIF DES MUSCLES FACIAUX, D'UNE DIMINUTION DE L'OUÏE ET DE DYSYPHAGIE DURANT LES DERNIERS STADES D'UN EMPOISONNEMENT GRAVE.
EFFETS/SYMPATOMS D'EXPOSITION AIGUË.....	SE REPORTER A "VOIE DE PENETRATION".
EFFETS/SYMPATOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE ..	LE CONTACT REPETE AVEC LA PEAU PEUT CAUSER UNE DERMATITE CHEZ LES INDIVIDUS SENSIBLES. L'INCIDENT EST LARGEMENT INFÉRIEUR A 1% AVEC LA SUBSTANCE NON-DILUEE. IL A ETE DEMONTRE QUE L'ETHYLENEGLYCOL ADMINISTRE EN FORTES CONCENTRATIONS OU EN FORTES DOSES DANS L'EAU POTABLE OU PAR GAVAGE A DES RATS ET DES SOURIS ENTRAINAIT DES EFFETS TERATOGENES PROPORTIONNELS A LA DOSE. DE PLUS, LORS D'UNE ETUDE PRELIMINAIRE VISANT A EVALUER LES EFFETS DE L'EXPOSITION DE RATES ET SOURIS ENCEINTES A DES CONCENTRATIONS D'AEROSOLS DE 150, 100 ET 2500 MG/M3, 6 HEURS PAR JOUR TOUT AU LONG DE LA PERIODE D'ORGANOGENESE, DES EFFETS TERATOGENES N'ONT ETE OBSERVES QU'A LA CONCENTRATION LA PLUS ELEVEE, ET SEULEMENT CHEZ LES SOURIS. LES CONDITIONS DANS LESQUELLES ONT ETE MENES CES TESTS N'ONT PAS PERMIS DE DETERMINER SI LES EFFETS DE LA TOXICITE SUR LE DEVELOPPEMENT PROVENAIENT DE L'INHALATION AEROSOLS, DE ABSORPTION DE PRODUIT PAR LA PEAU CONTAMINEE OU DE L'INGESTION D'ETHYLENEGLYCOL LORSQUE LES ANIMAUX LECHAIENT LEUR FOURRURE IMBIBEE DE PRODUIT. DANS UNE ETUDE ULTERIEURE COMPARANT LES EFFETS DE L'EXPOSITION SUR TOUT LE CORPS A DES CONCENTRATIONS ELEVEES D'AEROSOLS OU PAR LE NEZ SEULEMENT, IL A ETE DEMONTRE QUE L'EXPOSITION PAR LE NEZ SEULEMENT AVAIT CAUSE DE LA TOXICITE MATERNELLE (1000 ET 2500 MG/M3) ET UNE TOXICITE AU NIVEAU DU DEVELOPPEMENT ACCOMPAGNEES DE FAIBLES EFFETS TERATOGENES (2500 MG/M3). A UNE CONCENTRATION DE 500 MG/M3, IL N'Y A EU AUCUN EFFET (RESULTAT BASE SUR LA TOXICITE MATERNELLE). LORS D'UNE

AUTRE ETUDE SUR DES SOURIS, AUCUN SIGNE DE TERATOGENICITE N'A ETE DECELE A LA SUITE D'UNE APPLICATION D'ETHYLENE GLYCOL SUR LA PEAU DES SOURIS ENCEINTES DURANT LA PERIODE D'ORGANOGENESE. A LA LUMIERE DE CES OBSERVATIONS, L'ETHYLENEGLYCOL DOIT ETRE CONSIDERE COMME UN PRODUIT TERATOGENE POUR LES ANIMAUX; IL N'EXISTE ACTUELLEMENT AUCUNE INFORMATION PROUVANT QUE L'ETHYLENE GLYCOL PUISSE CAUSER DES MALFORMATIONS CONGENITALES CHEZ L'ETRE HUMAIN. L'APPLICATION D'ETHYLENEGLYCOL SUR LA PEAU NE S'EST PAS REVELEE TOXIQUE AU NIVEAU DU DEVELOPPEMENT; LA TOXICITE AU NIVEAU DU DEVELOPPEMENT EST PROVOQUEE PRINCIPALEMENT PAR VOIE ORALE. DANS DEUX ETUDES DE TOXICITE CHRONIQUE PAR VOIE ORALE SUR DES RATS ET DES SOURIS, L'INCIDENCE DE TUMEURS N'A PAS AUGMENTE EN FONCTION DE LA DOSE D'ETHYLENEGLYCOL; D'AUTRES TYPES DE TUMEURS NE SONT PAS NON PLUS APPARUS SUR LES ANIMAUX TESTES. L'ABSENCE DE POTENTIEL CANCERIGENE DE L'ETHYLENEGLYCOL EST CONFIRMEE PAR NOMBRE D'ETUDES DE GENOTOXICITE IN VITRO QUI MONTRENT QUE CE PRODUIT N'A PAS D'EFFETS MUTAGENES OU CLASTOGENES.

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION.....

MALAISES DES REINS.

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	VLE	DL50	CL50
ETHER MONOBUTYLIQUE DU DIETHYLENE GLYCOL	112-34-5	1 - 5	N.D.	7292 MG/KG (ORALE, RAT); 2406MG/KG (ORAL, SOURIS); 2764 MG/KG (CUTANEE, LAPIN).	N.D.
ETHYLENE GLYCOL	107-21-1	1 - 5	50 PPM TWA (VALEUR PLAFOND) (ACGIH).	4700 MG/KG (ORTALE, RAT); 9530 MG/KG (CUTANEE, LAPIN).	10.9 G.KG (RAT)
PHTALATE DE DIBUTYLE	84-74-2	1 - 5	5 MG/M3, TWA, ACGIH; 5 MG/M3, PEL, OSHA.	20 000 - 25 000 MG/KG. (ORALE-RAT). >20 960 MG/KG. >20 ML/KG (PLUS HAUT DOSAGE TESTE). (PEAU-LAPIN). >2 096 MG/KG. >2 ML/KG (PLUS HAUT DOSAGE TESTE). (PEAU-COBAYE).	N.D.

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU	ENLEVER LES VETEMENTS CONTAMINES ET LAVER ABONDAMMENT LES ENDROITS AFFECTES A L'EAU SAVONNEUSE. LAVER LES VETEMENTS ET DECONTAMINER LES SOULIERS AVANT LA REUTILISATION. SI L'IRRITATION PERSISTE, OBTENIR DES SOINS MEDICAUX.
CONTACT AVEC LES YEUX.....	RINCER LES YEUX IMMEDIATEMENT AVEC DE L'EAU POUR AU MOINS 30 MINUTES, TENANT DE FORCE LES PAUPIERES A PART. OBTENIR DES SOINS MEDICAUX D'URGENCE, PREFERABLEMENT LES SOINS D'UN OPHTALMOLOGISTE.

INHALATION.....	TRANSPORTER LA VICTIME A L'AIR FRAIS. AIDER LA RESPIRATION, SI NECESSAIRE. SI L'IRRITATION PERSISTE, OBTENIR DES SOINS MEDICAUX.
INGESTION	FAIRE BOIRE 2 VERRES D'EAU. NE RIEN FAIRE AVALER A UNE PERSONNE QUI EST INCONSCIENTE. SI LA VICTIME EST CONSCIENTE, FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX. EN CAS DE DELAI, SI LA PERSONNE A INGERE UNE QUANTITE MODEREE DU PRODUIT (QUELQUES ONCES), LUI FAIRE BOIRE TROIS OU QUATRE ONCES DE SPIRITEUX, TEL QUE DU WHISKY. POUR LES EFFANTS, REDUIRE LA QUANTITE DE SPIRITUEUX EN FONCTION DU POIDS.
NOTES AU MÉDECIN	CHEZ LES ADULTES, ON ESTIME QUE LA DOSE MORTELLE D'ETHYLENEGLYCOL PAR VOIE ORALE EST DE L'ORDRE DE 1.0 ML/KG. L'ALCOOL-DESHYDROGENASE METABOLISE L'ETHYLENEGLYCOL EN DIFFERENTS METABOLITES DON'T L'ALDEHYDE DE GLYCOL, L'ACIDE GLYCOLIQUE ET L'ACIDE OXALIQUE, CE QUI PROVOQUE UNE ACIDOSE METABOLIQUE AVEC CARENCE ANIONIQUE ELEVEE, AINSI QUE DES LESIONS AUX TUBULES RENAUX. LES SYMPTOMES D'UN EMPOISONNEMENT A L'ETHYLENEGLYCOL COMPRENENT L'ACIDOSE METABOLIQUE, UNE DEPRESSION DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL ET DES LESIONS AUX REINS. L'ANALYSE D'URINE PEUT MONTRER UNE ALBUMINURIE, UNE HEMATURIE ET UNE OXALURIE. LES TESTS BIOCHIMIQUES PEUVENT REVELER UNE ACIDOSE METABOLIQUE AVEC CARENCE ANIONIQUE ET DE L'UREMIE. DU POINT DE VUE MEDICAL, IL EST PRESENTEMENT RECOMMANDE DE TRAITER UN EMPOISONNEMENT A L'ETHYLENEGLYCOL EN ELIMINANT L'ETHYLENEGLYCOL ET LES METABOLITES, EN CORRIGEANT L'ACIDOSE METABOLIQUE ET EN PREVENANT LES LESIONS RENALES. IL FAUT IMMEDIATEMENT PROCEDER A UNE ANALYSE D'URINE ET A DES TESTS BIOCHIMIQUES ET ASSURER UN SUIVI. IL FAUDRAIT ACCORDER UNE IMPORTANCE PARTICULIERE A L'EQUILIBRE ACIDE-BASE ET AUX EXPLORATIONS RENALES. LES PRINCIPAUX EFFETS TOXIQUES DE L'ETHYLENE GLYCOL, PAR INGESTION, SONT LES LESIONS AUX REINS ET L'ACIDOSE METABOLIQUE. L'ETHANOL SERT D'ANTIDOTE ET SON ADMINISTRATION RAPIDE PEUT EMPECHER LA FORMATION DE METABOLITES NEPHROTOXIQUES DE L'ETHYLENE GLYCOL DANS LA FOIE. DONNER, PAR VOIE INTRAVEINEUSE, DE L'ETHANOL A 5 POUR 100 DANS UNE SOLUTION DE BICARBONATE DE SOUDE, A UN RYTHME, D'ENVIRON 10 mL D'ETHANOL A L'HEURE. LE NIVEAU THERAPEUTIQUE RECOMMANDE D'ETHANOL DANS LE SANG EST DE 100 mg/dL. UNE HEMODIALYSE PEUT S'AVERER NECESSAIRE. LE 4-METHYLPYRAZOLE, INHIBITEUR PUISSANT DE L'ALCOOL-DESHYDROGENASE, A ETE UTILISE EN THERAPIE (20 MG/KG/JOUR) DANS LE BUT DE REDUIRE LES CONSEQUENCES D'UN EMPOISONNEMENT A L'ETHYLENEGLYCOL SUR LE METABOLISME, ET CE AVANT QU'IL Y AIT COMA, ATTAQUES OU CRISES SUBITES ET INSUFFISANCE RENALE. DE L'OEDEME PULMONAIRE ACCOMPAGNE D'HYPOXEMIE A ETE DIAGNOSTIQUE CHEZ CERTAINES VICTIMES D'EMPOISONNEMENT A L'ETHYLENEGLYCOL. LE MECANISME DE FORMATION N'A PAS ETE ELUCIDE, MAIS IL SEMBLE QUE DANS PLUSIEURS CAS IL NE SOIT PAS D'ORIGINE CARDIAQUE. UNE AIDE RESPIRATOIRE MUNIE D'UNE VENTILATION MECANIQUE A PRESSION POSITIVE PEUT S'AVERER NECESSAIRE. AUX DERNIERS STADES DE TOXICITE A LA SUITE DE L'INGESTION D'ETHYLENEGLYCOL, CERTAINS NERF CRANIENS PEUVENT ETRE AFFECTES. LES EFFETS SIGNALES SE SITUENT PLUS PARTICULIEREMENT AU NIVEAU DES SEPTIEME, HUITIEME ET NEUVIEME NERFS CRANIENS, EMTRAINANT UNE PARALYSIE FACIALE BILATERALE, UNE DIMINUTION DE L'OUIE ET LA DYSPHAGIE.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ	NON INFLAMMABLE
AGENTS D'EXTINCTION	EAU PULVERISEE, POUDRE CHIMIQUE, DIOXYDE DE CARBONE, MOUSSE ANTI-ALCOOL.

POINT D'ÉCLAIR.....	>100 (C)
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	N.D.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER DES VÊTEMENTS COMPLETS DE PROTECTION, Y COMPRIS UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME. ISOLER LA ZONE DE DANGER. MATERIEL DE PROTECTION D'USAGE. UTILISER DE L'EAU POUR REFROIDIR LES CONTENANTS EXPOSÉS AU FEU.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	FORMES DES PEROXYDES DE STABILITÉ INCONNUE.
PUISANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES	N.D.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	LA COMBUSTION PEUT PRODUIRE. MONOXYDE DE CARBONE. DIOXYDE DE CARBONE. LE MONOXYDE DE CARBONE EST HAUTEMENT TOXIQUE EN CAS D'INHALATION; EN CONCENTRATIONS SUFFISANTES, LE DIOXYDE DE CARBONE PEUT AGIR COMME UN ASPHYXIANT.

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION. ABSORBER LE DÉVERSEMENT AVEC DE LA VERMICULITE OU UNE AUTRE MATIÈRE INERTE PUIS METTRE DANS UN CONTENANT POUR DÉCHETS CHIMIQUES. GROS DÉVERSEMENTS: RINCER LES LIEUX AVEC DE L'EAU PULVERISÉE. EMPECHER LE PRODUIT DE COULER DANS LES CANALISATIONS, LES EGOUTS OU LES COURS D'EAU.
--	--

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....	EVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. NE PAS INGERER. EVITER DE RESPIRER LA POUSSIÈRE. EVITER D'INHALER LES VAPEURS. PORTER UN EQUIPEMENT DE PROTECTION LORS DE LA MANIPULATION. PRENDRE DE BONNES HABITUDES D'HYGIÈNE PERSONNELLE. GARDER LES CONTENANTS FERMES OU FERMES HERMETIQUEMENT. UTILISER UNE VENTILATION ADEQUATE. BIEN SE LAVER APRES AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT.
D'ENTREPOSAGE	ENTREPOSER DANS UN ENDROIT SEC, FRAIS ET BIEN AERÉ. GARDER LE RECIPIENT FERME QUAND CELUI-CI N'EST PAS UTILISÉ.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTRÔLES D'INGENIERIE.....	ASSURER UNE BONNE VENTILATION GÉNÉRALE (GÉNÉRALEMENT 10 RENOUELEMENTS D'AIR À L'HEURE). LES TAUX DE VENTILATION DEVRAIENT ÊTRE ADAPTÉS AUX CONDITIONS. VENTILATION SUPPLÉMENTAIRE PAR ÉCHAPPMENT LOCAL, SYSTÈMES CLOS, OU PROTECTION RESPIRATOIRE ET PROTECTION DES YEUX PEUVENT S'IMPOSER DANS DES CIRCONSTANCES SPÉCIALES. (ENDROITS MAL VENTILÉS, ÉVAPORATION DE GRANDES SURFACES, PULVÉRISATION, CHAUFFAGE, ETC.).
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE: PROTECTION DE LA PEAU.....	IL EST BONNE PRATIQUE INDUSTRIELLE DE MINIMISER LE CONTACT AVEC LA PEAU. GANTS IMPERMEABLES CHIMIQUES. PORTER UN TABLIER ET/OU UNE SALOPETTE.
PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE.....	PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ À ÉCRANS LATÉRAUX (OU DES LUNETTES À COQUES) ET UN ÉCRAN FACIAL.
PROTECTION RESPIRATOIRE	SI LES MESURES D'INGENIERIE NE SUFFISENT PAS À RAMENER LA CONCENTRATION EN POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES À UN NIVEAU ACCEPTABLE, PORTER UN RESPIRATEUR APPROUVÉ. (AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SI ON UTILISE DES RESPIRATEURS, UN

MESURES D'HYGIENE	PROGRAMME DEVRAIT ETRE INSTITUTE POUR ASSURER LA CONFORMITE AU STANDARD OSHA 63 CFR 1152. TYPE DU SYSTEME RESPIRATOIRE: VAPEURS ORGANIQUES. FOURNIR DES DOUCHES DE SECURITE ET OCULAIRES A PROXIMITE DES LIEUX DE TRAVAIL.
-------------------------	--

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	LIQUIDE
APPARENCE & ODEUR.....	COULEUR BLANC LAITEUX – LÉGÈRE ODEUR D'AMMONIAC
LIMITE DE DÉTECTION OLFECTIVE	N.D.
DENSITÉ.....	N.D.
TENSION DE VAPEUR (MMHG).....	N.D.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....	N.D.
TAUX D'ÉVAPORATION	N.D.
POINT D'ÉBULLITION	96°C
POINT DE CONGÉLATION	2°C
PH	8
SOLUBILITÉ (% DE W/W)	SOLUBLE
COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU	N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	STABLE
CONDITIONS À ÉVITER	CHALEUR EXCESSIVE. TOUT CONTACT AVEC LES MATIERES ORGANIQUES ET LES ACIDES.
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER).....	ACIDES FORTS. BASES FORTES. OXYDANTS PUISSANTS. LES PRODUITS REAGISSENT AVEC LES COMPOSES HYDROXYLES.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....	SE REPORTER AUX PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	NE SE PRODUIRA PAS.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION	VOIR SECTION 3.
DL50.....	VOIR SECTION 3.
CL50.....	VOIR SECTION 3.
POUVOIR IRRITANT	VOIR SECTION 3.
SENSIBILISATION AU PRODUIT.....	ETHYLENE GLYCOL: UN CONTACT AVEC LA PEAU PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION ET UNE REACTION ALLERGIQUE CUTANEE CHEZ QUELQUES PERSONNES.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	VOIR EFFETS CHRONIQUES.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	PHTALATE DE DIBUTYLE: DES DOSES ORALES ELEVEES DE CETTE SUBSTANCE ADMINISTREES S DES ANIMAUX EN GESTATION ON PRODUIT CERTAINES ANOMALIES MINEURES CHEZ LA PROGENITURE DE CES DERNIERS. CEPENDANT, CONSUMMATIO N DE DOSE ELEVEES PAR LES HUMAINES QUI MANIPULENT CETTE SUBSTANCE EST PEU PROBABLE PUISQUE LA CONSUMMATION ORALE N'EST PAS UNE VOIE PROBABLE D'EXPOSITIO N IMPORTANTE. PARCE QUE CETTE MATIERE NE S'EVAPORE PAS AISEMENT ET N'EST PAS FACILEMENT ABSORBEE PAR LA PEAU HUMAINE, ELLE N'EST PAS CENSEE PRODUIRE DE TELS EFFETS CHEZ LES HUMAINS PAR INHALATION NI PAR EXPOSITION DERMIQUE QUAND ELLE EST MANIPULEE AVEC LES PRECAUTIONS MENTIONNEES DANS LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE.
TÉRATOGENÉCITÉ.....	N.D.
MUTAGÉNÉCITÉ	N.D.
PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES	N.D.
TOXICITÉ CHRONIQUE.....	N.D.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE	N.D.
------------------------	------

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE NON RÉGLEMENTÉ.
CLASSIFICATION DE TMG S.O.
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT S.O.
GROUPE D'EMBALLAGE S.O.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT D2A. D2B.
CONFORMITÉ DE CPR CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896
DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE
S.O. = SANS OBJET

L